

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DNCA CONVERTIBLES EUROPE - Part R (C) - EUR

ISIN: FR0010678359

Ce fonds est géré par DNCA FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est l'ECI-Europe EUR-H (Exane Convertible Index Europe), qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement de l'OPCVM repose sur la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. L'OPCVM répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière,, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. L'OPCVM bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de l'OPCVM investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de l'OPCVM lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.
Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00 et exécutées quotidiennement.

Durée de placement recommandée :

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiel plus faible Rendement potentiel plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque de liquidité : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Non applicable

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

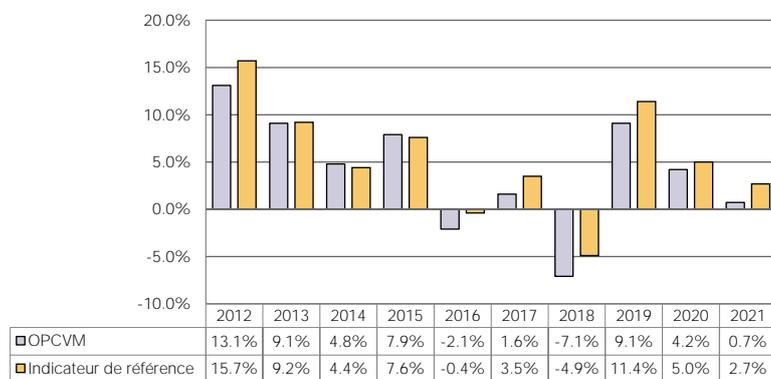
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,60%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00% 20% T.T.C de la performance positive au-delà de ECI-Europe EUR-H (Exane Convertible IndexEurope) calculé coupons réinvestis

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 17 de la dernière version du prospectus disponible sur le site internet <http://www.dnca-investments.com>.

Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance.

Le lancement de la part présentée dans ce document a eu lieu en janvier 2008.

La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne sont pas celles du futur.

L'indicateur de référence est présenté coupons réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK, 1-3, place Valhubert - 75013 Paris

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles gratuitement au siège social de la société de gestion (19 Place Vendôme / F-75001 Paris / téléphone : +33-158625500) et sur son site internet: <http://www.dnca-investments.com>.

De même, les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion. Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : CACEIS BANK France, 1-3 place Valhubert, 75013 Paris. / téléphone : +33-157781515 / Fax : +331-57783200.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées ont été établies sur la base du dernier exercice clos et sont communiquées dans le dernier rapport annuel disponible.

La législation fiscale du pays d'enregistrement du fonds pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.